

\*Courrier aux membres de la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national (CSEC-N) et aux membres de la Commission des institutions politiques du Conseil national (CIP-N)

Berne, le 29 juin 2022

---

## **Suspension des affaires de même teneur 21.4377 et 21.4490**

## **Lancer des projets numériques phares d'intérêt public pour faire avancer la Suisse.**

### **Motions**

#### **et adoption de l'affaire 22.022**

## **Utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités. Loi fédérale**

Mesdames et Messieurs les membres des commissions CSEC et CIP du Conseil National,

Le jeudi 30 juin 2022, la Commission de la science, de l'éducation et de la culture du Conseil national commencera à débattre de la motion «Lancer des projets numériques phares d'intérêt public pour faire avancer la Suisse» (21.4377). Cette motion, ainsi que la motion de même teneur 21.4490, toutes deux adoptées par le Conseil fédéral et par les premiers conseils correspondants, ont été intégrées à la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA) à l'occasion des consultations des premiers conseils au Conseil des États en forme de l'article 16a (*Financement initial visant à encourager des projets de numérisation présentant un grand intérêt public*). Le jeudi 1<sup>er</sup> septembre 2022, la Commission des institutions politiques du Conseil national commencera à débattre de la LMETA.

Nous nous adressons à vous afin de vous soutenir en cette affaire: digitalswitzerland salue l'intégration des motions 21.4377 et 21.4490 par le biais de l'article 16a dans la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA).

Cette étape est un pas dans la bonne direction, car la Suisse n'est que dans la moyenne en matière de numérisation. Par ailleurs, très souvent, les enjeux de la transformation numérique sont horizontaux. En d'autres termes, ils dépassent les intérêts économiques et entrepreneuriaux et incluent d'importants intérêts publics. Une collaboration efficace de tous les acteurs est donc déterminante pour le succès Suisse.

L'article 16a a pour but de donner un cadre conforme à la Constitution afin d'établir le soutien de ces projets d'intérêt général par un financement initial unique s'ils ne sont pas soutenus par d'autres instruments d'encouragement de la Confédération ancrés dans d'autres lois spéciales. Cela permettra de renforcer durablement la position de la Suisse en tant que lieu d'innovation et de numérisation.

Enfin, nous aimerions souligner que les deux dernières années ont montré à quel point la Suisse dépend d'une collaboration rapide, non bureaucratique, basée sur la confiance et orientée sur la mise en œuvre entre l'économie et l'administration. C'est la raison pour laquelle, comme nous l'avons déjà mentionné, nous saluons et soutenons la mise en œuvre des motions dans la LMETA.

Il est important de donner priorité à une entrée en vigueur la plus rapide possible de l'article 16a de la loi fédérale sur l'utilisation des moyens électroniques pour l'exécution des tâches des autorités (LMETA). Dans le

même temps, nous vous proposons de suspendre les motions 21.4377 et 21.4490, qui sont à la base de cette disposition dans les deux commissions. La CSEC-E a également pris une décision dans ce sens.

digitalswitzerland est certaine que cette loi permettra à l'administration fédérale ainsi qu'à d'autres organisations collaboratives de réaliser une belle avancée dans la transformation numérique pour la Suisse.

Nous vous remercions de l'attention que vous voudrez bien accorder à nos points de vue pendant les débats sur la loi fédérale. Nous nous tenons à votre entière disposition pour toutes informations complémentaires.

Meilleures salutations,



Stefan Metzger  
Directeur digitalswitzerland



Guillaume Gabus  
Public Affairs & Portfolio Management

Informations complémentaires:

Guillaume Gabus, digitalswitzerland | Bureau de Zurich  
Tel. +41 76 589 71 99 | [guillaume@digitalswitzerland.com](mailto:guillaume@digitalswitzerland.com)

---

**digitalswitzerland** est une initiative nationale transversale à tous les secteurs qui vise à ancrer et conforter la Suisse comme pôle mondial leader dans le domaine de l'innovation numérique. Sous l'égide de digitalswitzerland, plus de 210 adhérents de l'association et partenaires non politiques de la fondation collaborent de façon transversale pour atteindre cet objectif. digitalswitzerland est un interlocuteur pour toutes les questions liées à la numérisation et s'engage à résoudre de multiples défis.